

## Procès-verbal de la séance du 18 mars 2021 à 20h30

Le conseil municipal de la commune de Saint Vincent Rive d'Olt s'est réuni le 18 mars 2021 à 20H30 sous la présidence de M. Raoul DEBAR, maire,

Présents: Guillaume Baccon, Fabrice Courtiol, Benoît Lafargue, Gérard Van Marle, Chantal Delcros, Ghislaine Galtaud, Véronique Labrande, Nelly Van Marle, Florence Tissandié Vergne

Excusé : Jean Bernard Benac

Florence Tissandié Vergne est désignée secrétaire de séance.

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du conseil municipal du 12 février 2021
- Compte administratif, compte de gestion et affectation du résultat 2020, budget communal principal
- Compte administratif, compte de gestion 2020 budget lotissement Bouyssette
- Vote du budget lotissement Bouyssette
- Pose d'horloges astronomiques, opération 39428EP
- Questions diverses

\*\*\*\*\*

- Approbation du conseil municipal du 12 février 2021

Le PV du conseil du 12/02/2021 est approuvé à l'unanimité

- Compte administratif, compte de gestion et affectation du résultat 2020, budget communal principal

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2020 de la commune et le compte de gestion 2020, ce dernier étant établi par la trésorerie de Gourdon.

Le compte administratif et le compte de gestion du budget principal se résument ainsi (en Euros) :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	<i>DÉPENSES OU DÉFICIT</i>	<i>RECETTES OU EXCÉDENTS</i>	<i>DÉPENSES OU DÉFICIT</i>	<i>RECETTES OU EXCÉDENTS</i>	<i>DÉPENSES OU DÉFICIT</i>	<i>RECETTES OU EXCÉDENTS</i>
RÉSULTATS REPORTÉS		123 974.72	37 988.95			85 985.77
OP. DE L'EXERCICE	261 569.32	354 513.07	83 626.80	244 366.21	345 196.12	598 879.28
<b>TOTAUX</b>	<b>261 569.32</b>	<b>478 487.79</b>	121 615.75	<b>244 366.21</b>	345 196.12	<b>684 865.05</b>
<i>RÉSULTAT DE CLÔTURE</i>		216 918.47		122 750.46		339 668.93
RESTES A RÉALISER			120 033.00	61 198.36	58 834.64	
<b>TOTAUX CUMULÉS</b>	<b>261 569.32</b>	<b>478 487.79</b>	<b>241 648.75</b>	<b>305 564.57</b>	<b>503 218.07</b>	<b>784 052.36</b>
<b>RÉSULTAT DÉFINITIF</b>		<b>216 918.47</b>		<b>63 915.82</b>		<b>+ 280 834.29</b>

Conformément à la réglementation, Monsieur le maire ne participe pas au vote et se retire de la salle du conseil. Le conseil municipal vote à l'unanimité le compte administratif 2020 et l'affectation de résultat ainsi que le compte de gestion 2020.

Monsieur la maire précise que le budget de la commune ne peut être soumis au vote car le taux des taxes n'a pas été transmis à ce jour, le budget a été préparé mais sera voté lors d'une prochaine séance.

→ Compte administratif, compte de gestion 2019 budget lotissement Bouyssette

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2020 du lotissement Bouyssette et le compte de gestion 2020, ce dernier étant établi par la trésorerie de Gourdon.

<u>FONCTIONNEMENT</u>	<u>INVESTISSEMENT</u>
Dépenses : 0€	Dépenses : 0€
Recettes : 0€	Recettes : 0€

Conformément à la réglementation, Monsieur le maire ne participe pas au vote et se retire de la salle du conseil. Le conseil municipal vote à l'unanimité le compte administratif 2020 et l'affectation de résultat ainsi que le compte de gestion 2020.

→ Vote du budget lotissement Bouyssette

Sous la présidence de Raoul Debar le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2021 comme suit :

<u>FONCTIONNEMENT</u>	<u>INVESTISSEMENT</u>
Dépenses : 163 416.34€	Dépenses : 197 718.00€
Recettes : 163 416.00€	Recettes : 163 416.34€
+ 0.34€ (résultat reporté)	+ 34 301.66€ (solde reporté)
<b>163 416.34€</b>	<b>197 718.00€</b>

→ Pose d'horloges astronomiques, opération 39428EP

Monsieur le Maire, présente le projet d'éclairage public cité en objet. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le projet d'éclairage public réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la Fédération Départementale d'Energies du Lot, souhaite que ces travaux puissent être programmés au cours de l'année 2021 ; s'engage à participer à cette opération, conformément au devis présenté par la FDEL, cette participation étant nette de TVA, et à financer cette dépense sur le budget communal au compte 2041511 ; autorise Monsieur le Maire à signer tous documents concernant cette opération ; autorise la FDEL à collecter les Certificats d'Economie d'Energie générés dans le cadre de cette opération.

→ Questions diverses



- Monsieur le maire présente le devis de l'entreprise Noé Sécurité pour un montant de 1125€ concernant la vérification et mise aux normes des extincteurs et signalisations de sécurité dans les bâtiments accueillant du public sur la commune.
- Route entre Luzech et Saint Vincent : des plaintes concernant la vitesse des véhicules ont été prises en compte, des panneaux de signalisation de rappel de la vitesse maximale autorisée (50km/heure) ont été installés, la mise en place d'un radar pédagogique est étudiée.
- Entretien des cloches : un devis d'un montant de 1404€ a été transmis pour le changement du moteur à l'église de Cournou,
- Retable et chapelle à l'église st Laurent : la restauration arrive à son terme, cependant des termites sont présents dans le confessionnal, la question a été soumise à l'architecte en charge des travaux de restauration.
- Les inondations : le dernier épisode a finalement fait peu de dégâts sur la commune même si certaines habitations ont été touchées, le plan communal de sauvegarde a été activé, la solidarité a encore une fois été au rendez-vous. La commune se trouve dans la zone de l'arrêté de catastrophe naturelle.
- Restauration du puits aux Roques : les travaux ne sont pas éligibles aux subventions
- Vitesse des voitures : monsieur le maire informe les conseillers d'une plainte d'un riverain à l'entrée du bourg. La vitesse des voitures donne lieu à des échanges, il faudra approfondir la question sur cette zone et voir si des solutions sont envisageables.
- Ghislaine Galtaud présente les deux devis concernant l'achat d'un défibrillateur pour la salle de Cournou, le devis de Cahors Médical est plus complet et légèrement moins cher, il est donc retenu.
- Terrain pour l'assainissement de la salle à Cournou : une nouvelle fois la négociation est rompue, il ne semble pas y avoir de solution à l'amiable.
- Les bambous : les bambous présents à l'entrée du village ont été endommagés par la dernière crue, il faut réfléchir à la mise au propre de cette zone ainsi qu'à son aménagement.

Monsieur le Maire lève la séance à 22h30

  
 Dan HSE. 

  






